

L'ÉCHO DE SAINT MARTIN

DÉCEMBRE 2020



Saint Martin à portée d'aile.
© Gérard ISIDOR

Le mot du Maire

Chères Saint-martinoises, Chers Saint-martinois,

En cette fin d'année 2020, la commune vit toujours au rythme imposé par l'épidémie de COVID -19 et son cortège de réglementations. C'est pourquoi, à notre grand regret, la cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre n'a pas pu se tenir en public.

En plus du contexte épidémique, nous avons dû faire face à quelques aléas du quotidien. Notre bibliothèque a subi un important dégât des eaux et le cyprès bleu du cimetière n'a pas résisté au vent emportant avec lui le portail. L'équipe se mobilise pour effacer les stigmates de ces incidents le plus rapidement possible.

De bonnes nouvelles sont tout de même à mettre au crédit de ce dernier trimestre. Le site internet de la commune a été mis en ligne, les travaux d'isolation acoustique de la cantine du Boisset ont pu être menés à leur terme. La réfection de la rue de Lubac devrait être terminée pour la fin du mois, si la météo est suffisamment clémente.

Traditionnellement, l'édition de décembre du bulletin municipal est l'occasion de vous inviter à la cérémonie des vœux de la mairie. Là encore, le contexte ne nous permet pas d'organiser un tel événement pour le mois à venir. Nous constatons toutefois que la situation s'améliore significativement. Nous espérons un retour à la normale dans les prochains mois et ainsi pouvoir tous nous retrouver autour d'événements festifs.

D'ici là, je vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année et comme on dit chez nous, « *A l'an qué ven, se sian pas maï que sian pas men* ».



Madame le Maire
Charlotte CARBONNEL

SOMMAIRE

<i>Le mot du Maire</i>	1
LE CONCOURS « PHOTO À LA UNE »	3
LE CONSEIL MUNICIPAL EN RÉSUMÉ	4
RETOUR EN IMAGES SUR LE TRIMESTRE ÉCOULÉ	5
TOUT CE QUE VOUS VOULEZ SAVOIR SUR LE SITE DE LA MAIRIE	6
L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU BOISSET	9
L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU VILLAGE	11
PRÉVENTION DES RISQUES - Le Risque Incendie	144
LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON	16
DES SERVICES À VOTRE SERVICE !	17
ÉTAT CIVIL	17
ANNUAIRE	18

LE CONCOURS « PHOTO À LA UNE »

Quatre participants ont concouru à cette nouvelle édition du concours « photo à la Une ». La photo gagnante est présentée à la Une, il s'agit d'une photo de Monsieur Gérard ISIDOR. Voici les autres clichés qui étaient en lice :



Auteur : Frédérique NGUYENHUU - ROUBEROL
Titre : *Grand Rue, le passage presque secret*



Auteur Christine LE MOIGNE
Titre : *Depuis la parcelle 256*



Auteur Pierrick MOIGNEAU
Titre : *Saint Martin sous la neige, depuis la Chapelle de Courennes*

Modalités de participation

Ce « Concours » est organisé par la Mairie. La Commission Culture est le jury qui examine l'ensemble des clichés en établissant un classement selon le respect des critères retenus (photo récente avec un titre et sur le thème : la commune) et la qualité esthétique de l'image. Les participants devront faire parvenir leur photo par mail en mairie (communication@saintmartindecastillon.fr). Par retour de mail, les participants recevront une confirmation d'inscription.

Ainsi, dès maintenant, envoyez votre création avant le 25 février pour la parution de mars 2021.

Les photographes accepteront que la Mairie de Saint Martin de Castillon ait la propriété pleine et entière des créations, quelle que soit leur nature, leur forme et leur support. Une exposition rétrospective des PHOTOS À LA UNE pourrait être envisagée périodiquement au village.

Envie de participer ? N'hésitez pas à offrir un nouveau regard sur SMC !

LE CONSEIL MUNICIPAL EN RÉSUMÉ

Séance du 18 novembre 2020

La réglementation sanitaire en vigueur nous a contraints à tenir cette séance à huis clos.

Il y avait 9 points à l'ordre du jour de cette séance.

Subvention : *Don aux communes sinistrées des Alpes-Maritimes.*

Le 02 octobre 2020, la tempête « Alex » a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée, provoquant des inondations destructrices.

Les communes de ces 3 vallées du Haut Pays Niçois et Mentonnais ont subi des dégâts catastrophiques exceptionnels et ont lancé un appel aux dons. La commune a souhaité répondre favorablement, à la mesure de ses moyens, en accordant un don de 500 € qui sera versé au fond de soutien. La délibération est adoptée à l'unanimité.



Intercommunalité : *Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon, à compter du 01/01/2021*

Considérant que ce PLUI apparaît inopportun, notamment au vu de l'existence d'un schéma de cohérence territoriale qui détermine déjà un projet de territoire commun, et qu'il devra être décliné dans les documents d'urbanisme de la commune, le conseil s'est opposé à l'unanimité à ce transfert.

Transports – *Bus pour les particuliers*

Des habitants de la commune, n'ayant pas la qualité d'ayant droit, ont demandé la possibilité d'emprunter ponctuellement les bus affectés au transport scolaire pour se rendre à Apt, et revenir sur Saint Martin. La convention tripartite relative à l'organisation déléguée de service de transport scolaire exploités en régie, dans son article 6 – alinéa 2, prévoit que, **dans la limite des places disponibles**, d'autres usagers pourront être transportés, moyennant un abonnement établi par les services Région comme suit :

Tarifs : Abonnement 1 semaine / 10.00 € Abonnement annuel /150.00 €

La délibération est adoptée à la majorité 14 pour et 1 abstention.

Voirie – *Dénomination des voies et numérotation des rues et des habitations =>En raison d'erreurs techniques la délibération est reportée à la prochaine séance.*

Finances – *Modification de la Régie de Recettes « GÉNÉRALE » et Modification d'une Régie d'avance « UNIQUE » pour la commune de Saint Martin de Castillon.*

Ces deux délibérations visent à élargir la liste des choses pouvant être achetées et vendues par la mairie via sa régie. Elle est notamment liée au projet de développement du site de la Chapelle (abonnements bibliothèque, vente de place de spectacles, etc.)

Budget – *Décision Modificative en fonctionnement – Budget Principal.*

Cette modification est le transfert de 1000€ d'une ligne budgétaire à une autre (il ne s'agit pas de création de nouveaux crédits), ceci en vue du paiement du Fond de Péréquation Intercommunal qui a augmenté.

Budget – *Décision Modificative en Investissement – Budget Principal*

Cette modification est le transfert de 8000€ d'une ligne budgétaire à une autre (il ne s'agit pas de création de nouveaux crédits), ceci en vue de la réalisation de l'opération de travaux de la rue de Lubac.

Ressources Humaines – *Modification du tableau du personnel titulaire*

Il s'agit ici de l'avancement de grade d'un agent.

Questions diverses : Le conseil se prononce favorablement pour que la commune s'engage dans la démarche de labellisation « *Territoire Engagé pour la Nature* ». Nous vous détaillerons ce projet très prochainement.

RETOUR EN IMAGES SUR LE TRIMESTRE ÉCOULÉ

Entretien voirie :

Comme nous nous y étions engagés, nous avons débuté notre programme d'entretien régulier de la voirie communale (nettoyage et réfection). Ainsi, au mois d'octobre, c'est près d'une tonne d'enrobé à froid qui a été étalée par nos agents pour reprendre des accotements et boucher des nids de poules aux quatre coins de la commune (Le jas, St Castor, Glorivette, La Bégude, Courennes/Berdine et les Vayoux).



Isolation acoustique de la cantine du Boisset :

Durant les vacances scolaires de la Toussaint, les travaux d'isolation acoustique de la cantine du Boisset ont été finalisés. Ces travaux ont permis de réduire considérablement la résonance des lieux. Le temps du repas est redevenu le temps calme et reposant qu'il doit être. Cet équipement, composé de panneaux absorbeurs de sons, représente un investissement de 5000 €. Il a pu être fait grâce au soutien du Département de Vaucluse qui nous a subventionné à hauteur de 70%.

La cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre :

La réglementation sanitaire ne nous a pas permis d'ouvrir cette cérémonie au public. Nous avons néanmoins tenu à fleurir et pavoiser nos monuments.



Quelques aléas du quotidien :

Fin octobre, la bibliothèque a subi un dégât des eaux assez important : une partie de la collection a été détruite, les faux plafonds et la moquette de l'étage vont devoir être repris.



Dans la nuit du 19 au 20 novembre, c'est le vent qui aura eu raison du cyprès du cimetière St Raphaël. Le portail, lourdement endommagé, va être prochainement remplacé.

INFO SPÉCIALE !

Le dossier de la pollution au fioul de cet été est affaire classée. Les dernières analyses de la fontaine, angle cours de Ranque/ Grand Rue, montrent que l'eau est conforme aux normes en vigueur. Les résultats sont affichés sur la fontaine.

TOUT CE QUE VOUS VOULEZ SAVOIR SUR LE SITE DE LA MAIRIE DE SAINT MARTIN DE CASTILLON...



Bienvenue sur le site officiel de la commune de Saint Martin de Castillon

Comment a-t-il été conçu, et sa mise en ligne, le samedi 17 octobre 2020 !

Deux jeunes étudiants en formation de développeur web / web mobile, originaires de Saint Martin, ont postulé pour un stage de validation de compétences en Mairie, pendant le premier confinement, le 6 avril 2020. Monsieur Pierre CARBONNEL, alors partageant sa fonction avec Madame Charlotte CARBONNEL, fraîchement élue mais non encore installée, la décision est prise de signer la convention de stage, et c'est le début d'une belle aventure !

Entre le 6 juin et le 17 octobre, nous avons travaillé avec ardeur, inquiétudes, surprises et découvertes, ensemble. Nous étions 5 à l'œuvre : Axel ISAÏA et Benjamin DAYDE qui ont bâti le site tout en nous apprenant comment le conduire plus tard, moi-même, Maggy GREGOIRE qui a conçu le cahier des charges et piloté sa mise en œuvre, assistée de Pierre MAUBERT, bénévole, pour les questions techniques. Nous quatre avons en charge la bonne réalisation du Site ! Les étapes majeures étaient présentées à Madame le Maire qui apportait son regard de commanditaire du projet, souvent bienveillant et parfois critique pour mieux vous servir !

Le site est conçu à destination de différents publics : en tout premier lieu, les habitants présents et futurs de la commune, les acteurs de l'économie locale, mais aussi les partenaires de la commune - associations, institutionnels - et également tout internaute désireux d'obtenir des informations sur Saint Martin de Castillon, visiteurs et autre curieux de notre lieu de vie.

Le Site a pour objectif de faciliter les démarches administratives, permettre une navigation rapide et efficace. Il est accessible depuis un ordinateur, une tablette et un smartphone et répond aussi aux normes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Nous avons évidemment souhaité donner une image moderne, active et dynamique de la commune.

Enfin, le samedi 17 octobre, une Conférence de presse réunissant les acteurs du projet a accompagné le lancement du SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN, et la presse en a fait écho dans le journal *Vaucluse-matin* du mardi 20 octobre :

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON

La commune lance son site internet



Benjamin Dayde et Axel Isaïa, deux jeunes Saint-Martiniens de vingt-trois ans, ont procédé à la mise en ligne samedi 17 octobre du premier site internet de la mairie en la présence de Charlotte Carbonnel, Maire, Maggy Grégoire, conseillère municipale en charge de la culture et de la communication, et responsable du projet, Pierre Maubert, bénévole, et Mme Lambert, formatrice à l'Association pour la Promotion de l'Éducation Permanente (ANPEP). C'est dans le cadre de leur stage de formation de webmaster à l'association que les deux stagiaires ont créé ce nouvel outil informatique conçu selon un cahier des charges visant à mettre en valeur non pas le village, mais la commune entière avec sa trentaine de hameaux. Le site permettra entre autres aux habitants de contacter directement le territoire. Cela met en valeur le partenariat de la collectivité avec l'Anpep dont elle recommande chaleureusement les services.

« Ce n'est pas toujours facile pour les jeunes du territoire de trouver des stages en entreprise », dit-elle. « C'est pour nous un élément important de pouvoir participer à tout ça. Nous avons maintenant un site que nous savons utiliser grâce aux tutoriels pédagogiques qu'Axel et Benjamin nous laissent. Il nous a coûté 50 € pour le thème Neve sur WordPress, plus 110 € d'abonnement annuel sur le site hébergeur français OVH ».

Si Axel souhaite poursuivre ses activités vers Sisteron, Benjamin compte s'installer sur place tant que développeur web et informaticien.

<https://saintmartindecastillon.fr>

De gauche à droite, M. Maubert, Mme Grégoire, Mme Carbonnel, M. Dayde, M. Isaïa et Mme Lambert. Photo Le DJ/Anne Catherine CECILLON

mairie par un formulaire de contact, de télécharger les bulletins et les conseils municipaux ainsi que des formulaires en format PDF. Il est livré avec une accessibilité aux personnes malvoyantes. Des liens externes vers un compte Instagram et Facebook ainsi qu'une traduction en anglais viendront bientôt enrichir les pages. Mme Grégoire envisage également de proposer aux personnes de la commune des mini-stages avec prêt d'ordinateurs portable pour accompagner les habitants à l'usage de l'outil informatique. Mme Carbonnel, quant à elle, se déclare ravie de cette belle rencontre avec deux jeunes de la commune qui ont ajouté à leurs compétences un regard personnalisé sur le

TOUT CE QUE VOUS VOULEZ SAVOIR SUR LE SITE DE LA MAIRIE DE SAINT MARTIN DE CASTILLON...

Comment se familiariser avec la navigation sur le Site ?

La **PAGE D'ACCUEIL** présente :

4 menus déroulants : VOTRE MAIRIE / VOTRE COMMUNE / VOTRE QUOTIDIEN / ACCÈS DIRECT (en cliquant sur ces titres, vous verrez apparaître des choix de pages)



Au centre de la page d'accueil « LES DERNIÈRES ACTUALITÉS » ouvrent sur les quatre derniers articles publiés sur le SITE.



la colonne de droite, propose successivement : L'AGENDA DES MANIFESTATIONS / L'inscription à la NEWSLETTER / LA MÉTÉO / LES NUMÉROS UTILES.

INSCRIPTION À LA NEWSLETTER

NOM Prénom

Email

En confirmant, vous acceptez la politique de confidentialité

S'INSCRIRE

Nous vous recommandons de vous inscrire à la NEWSLETTER - que nous allons renommer bientôt **LETTRÉ D'INFORMATIONS** - qui sera périodique et commencera en janvier 2021. Elle permettra aussi de diffuser des messages d'alerte en cas de nécessité : sera un moyen de vous transmettre toute information utile rapidement, par courriel.

En haut à droite, la **loupe de RECHERCHE** qui ouvre un onglet où vous tapez les mots recherchés.

En haut à droite, le **pictogramme « outil pour mal-voyants »**



TOUT CE QUE VOUS VOULEZ SAVOIR SUR LE SITE DE LA MAIRIE DE SAINT MARTIN DE CASTILLON...

Une interactivité directe entre les habitants et la mairie :

Le site vous permet de contacter les services municipaux pour différentes demandes telles qu'une intervention des services techniques, ou une demande d'acte d'état civil par exemple.

Une des particularités de notre Site est qu'il est conçu pour vous permettre — vous, habitants de la commune qui avez des informations à diffuser, des connaissances à partager — de participer à son évolution : sur plusieurs pages intérieures du Site, nous avons installé des MESSAGES D'INVITATION à créer du « contenu ». Ainsi, si vous êtes à la tête d'une activité associative ou économique sur la commune, nous pouvons présenter votre structure : nous vous offrons une visibilité.

Plus original, vous pouvez également participer à l'enrichissement des articles sur la découverte des lieux de la commune. Sur la page « Les Lieux », nous espérons n'avoir oublié aucun hameau ni lieu-dit : encore faudrait-il qu'en mots ou en images, ces beaux coins que vous connaissez et aimez, prennent forme « sur la toile ! », comme on dit maintenant ! N'hésitez pas à nous contacter sur communication@saintmartindecastillon.fr

POUR TOUTE QUESTION OU DEMANDE AUX SERVICES DE LA MAIRIE,

nous vous recommandons de passer par le **FORMULAIRE DE CONTACT**, accessible depuis la **Page d'accueil**, dans l'**Accès direct** :

Contactez la mairie

FORMULAIRE DE CONTACT

En quoi pouvons nous vous aider ?

Nom * Prénoms * adresse mail *

N'hésitez pas à poser une question ou à simplement laisser un commentaire.

Objet *

Commentaires/questions *

À Bientôt sur www.saintmartindecastillon.fr !

L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU BOISSET

Malgré la situation sanitaire, nous essayons de rendre la vie normale à l'école !



Les vendanges, un grand MERCI à CÉDRIC (un ancien de l'école ! Eh oui, j'étais déjà là !!!) et SANDRA BOUSCARLE, pour ce bon moment instructif !!
Chacun est reparti avec sa récolte et une mamie est venue faire faire du jus de raisin aux enfants !
MERCI MARIE HÉLÈNE JOUBERJEAN !



Gâteau des vendanges :



L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU BOISSET

La fête d'halloween en images !



L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU VILLAGE

Les élèves de CM1

En 2020

j'ai détesté le coronavirus mais j'ai adoré l'école à la maison

j'ai détesté avoir le masque à l'école mais ce n'était pas désagréable dans les magasins (parce qu'on n'y passait pas toute la journée)

j'ai apprécié les moments à l'école

je n'ai pas aimé voir les pauvres à la rue

j'ai aimé le confinement avec ma mère et mon père

j'ai aimé aller à l'école mais je n'ai pas aimé le confinement

j'ai apprécié qu'à l'école on fasse des projets pour la nature



Pour 2021

j'espère qu'il n'y aura plus le masque à l'école

j'espère que la pollution partira, pour cela je propose de créer des emplois pour nettoyer la mer

je propose plus de poubelles sur les plages

je souhaite que les voitures à pétrole soient remplacées par des voitures à air et d'en parler à des ingénieurs

j'espère qu'on donnera à manger aux pauvres, pour cela je propose de faire des distributeurs de réserves

la pollution tue les animaux marins, je propose de vérifier les mers tous les matins

je voudrais un monde sans problème, pour cela je propose des aspirateurs sans fil qui aspirent tout, qui se rechargent facilement et qui broient les déchets



L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU VILLAGE

Les élèves de CM2

Après une année 2020 compliquée, nous vous souhaitons plein de bonnes choses en 2021

Je peux galoper dans le sable émouvant
Je peux écrire mon nom comme je le souhaite
Je ne peux pas escalader le tableau de l'école
Je ne peux pas parcourir le monde entier
Je peux construire une école pour apprendre
Je peux calculer ce qui est incalculable
Je ne peux pas sauter à 10 m de haut
Je peux, je ne peux pas, je ne sais pas!



Je suis au monde pour
Admirer mes proches
Encourager les médecins
Calculer, réfléchir, faire du sport, de la conjugaison, avoir des amies, lire
Pouvoir voir ma famille
Avoir envie de sourire
Lever ces masques de nos figures
Se promener dans la nature
Continuer d'aller à l'école
Ne pas faire de confinement !



Dans la vie,
Beaucoup de choses s'en vont.
Des gens rendent leur dernier soupir.
Les feuilles des arbres déguerpissent pour l'hiver
La fumée d'une maison se calme peu à peu
L'amour s'enfuit
L'enfance se dissipe de nos corps
Mais une seule chose ne s'en va pas
c'est le poème que j'écris!



Dans la vie,
Beaucoup de choses s'en vont
La vie se consume
L'hirondelle s'échappe
Les vieux châteaux se volatilisent
Les noms et prénoms s'effacent dans l'histoire
L'enfance fane comme une fleur
Mais une seule chose ne s'en va pas: c'est la famille.



Je suis au monde pour
faire rire mes amies
pour grimper aux arbres
explorer les alentours
pour protéger les animaux en danger
murmurer à l'oreille des arbres
deviner les envies des gens
Je n'ai jamais eu besoin que le covid-19 soit là
Aurai-je enfin la paix dans le monde?



L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU VILLAGE

Les élèves de CM2

J'ai besoin de revoir ma chienne adorée à qui je voudrais faire des calins
Je n'ai pas besoin d'avoir un château
Je n'ai plus Kalame mon ancien chien
Je n'ai jamais eu de perroquet
J'ai eu parfois trente chats
J'ai eu souvent des plantes dans ma chambre
Aurai-je enfin des animaux pas idiots ?

Je suis au monde pour
vivre longtemps
faire plaisir aux autres
avoir un métier plus tard
bien travailler à l'école
avoir plusieurs animaux et les rendre joyeux
avoir un grand potager et beaucoup de légumes
Aurai-je enfin mes rêves qui se réalisent?

J' ai besoin de respirer sans le masque
Je n' ai jamais eu le coronavirus
J' ai besoin de faire du vélo
J' ai toujours apporté la joie à ma famille
Aurai-je enfin la liberté ?

Je suis au monde pour :
être heureux
être avec ma famille
réfléchir , collectionner le monde
bondir de joie
respirer
Aurai -je enfin la liberté ?

Je suis au monde pour :
pour donner de l'amour.
Galoper à travers le monde.
Pour souhaiter un bon Noël.
Accepter les gens.
Chevaucher les masques.
Aura-t-on enfin la liberté contre le coronavirus.?

Je suis au monde pour
transmettre mon sourire
pour créer des petits bateaux
pour changer un petit peu le paysage
pour te faire lire
pour remplir le monde
pour malheureusement porter le masque
pour te souhaiter une très agréable année 2021

LES ENFANTS DE CM2



PRÉVENTION DES RISQUES

Le Risque Incendie

La question de la réglementation sur l'emploi du feu nous est régulièrement posée. Ci-après, vous trouverez le schéma résumant la réglementation en la matière.

TOUT BRULAGE DE DECHETS VERTS ISSUS DES MENAGES, DES PROFESSIONNELS ET DES COLLECTIVITES PUBLIQUES EST INTERDIT

POUR LES CAS DEROGATOIRES CI DESSOUS: INCINERATION POSSIBLE UNIQUEMENT DE 08h00 à 16h30

ZONE 1 Vous êtes propriétaire d'une habitation ou exploitant agricole

Incineration possible, selon les périodes (tableau ci-dessous), uniquement si les déchets verts sont générés ou liés :
- à une obligation légale de débroussaillage liée au risque feux de forêts (Art. L134-6 du code forestier),
- directement à l'exploitation agricole.

EN RESPECTANT CE CALENDRIER

Janvier/Février	1er Mars/15 Avril	16 Avril/31 Mai	1er Juin/15 Octobre	16 Octobre/31 Décembre
POSSIBLE	INTERDIT <small>SAUF DEROGATION PREFERENCIALE</small>	POSSIBLE	INTERDIT <small>SAUF DEROGATION PREFERENCIALE DANS LE CADRE DE TRAVAUX MOTIVÉS PAR UNE REELLE NECESSITE</small>	POSSIBLE

ZONE 2 et 3 Vous êtes exploitant agricole

Incineration possible toute l'année, uniquement si les déchets verts sont générés ou liés directement à l'exploitation agricole.

ZONE 3 Vous êtes exploitant agricole

Ecobuage possible au delà de la limite des 400m de la zone boisée

DANS TOUS LES CAS, INCINERATION INTERDITE SI VENT > 40 km/h RAFALES COMPRISES OU EPISODE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

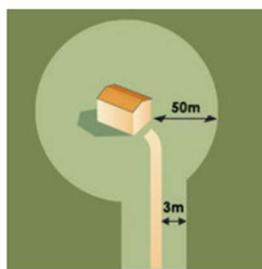
<http://www.vaucluse.gouv.fr/la-reglementation-relative-a-l-a6266.html>
Validé en Sous Commission feux de forêts du 11.12.2014

Les obligations légales de débroussaillage.

Ces obligations suscitent aussi de nombreuses questions telle que : **Où dois-je débroussailler ?** (Le schéma ci-dessous est là pour vous éclairer)

La zone à débroussailler dépend de la situation du terrain selon le document d'urbanisme en vigueur dans votre commune :

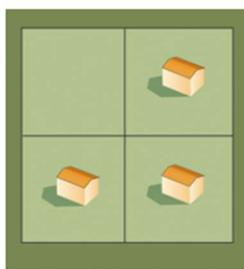
En zone non urbaine



Vous devez débroussailler les abords des constructions :

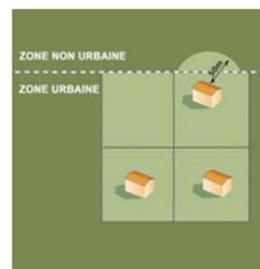
- dans un rayon de **50 mètres** autour des bâtiments ou installations de toute nature, y compris les piscines,
- **3 mètres** de part et d'autre des chemins privés y donnant accès.

En zone urbaine



En zone urbaine ou dans un lotissement (c'est également le cas des ZAC, AFU, camping, stationnements de caravanes...), vous devez débroussailler la **totalité de la surface de votre terrain**, qu'il soit construit ou non.

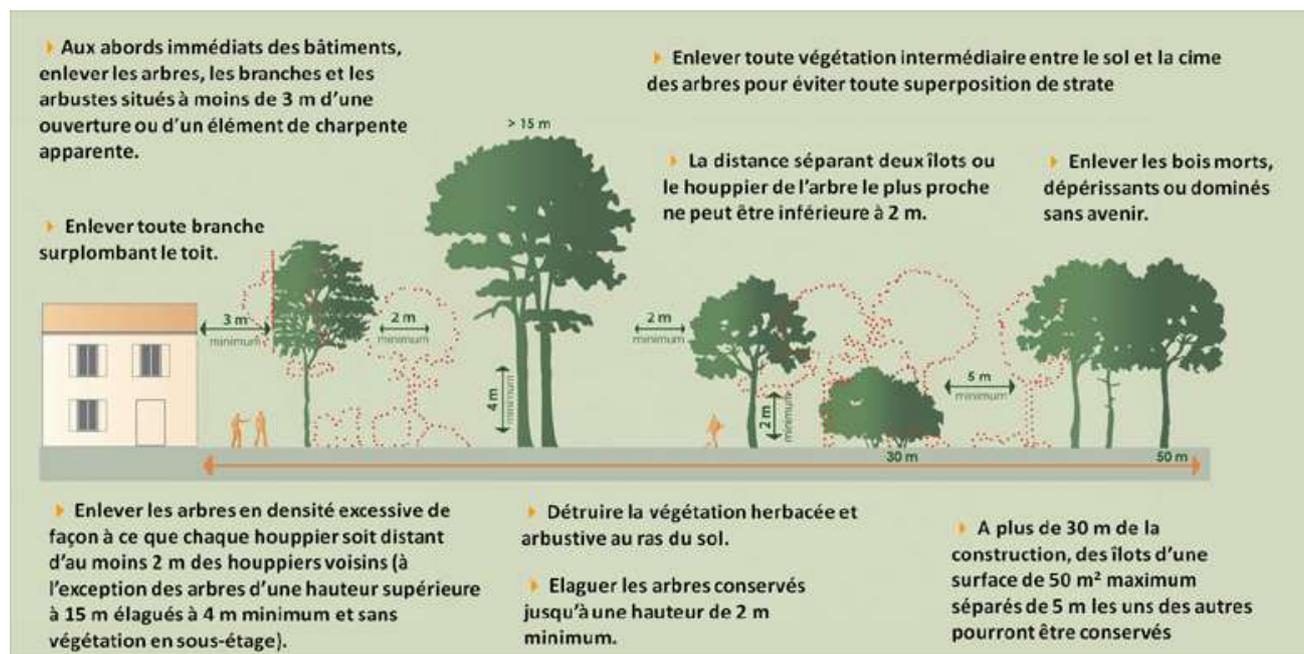
En limite de zones



Attention, pour une construction située en limite d'une zone urbaine et d'une zone non urbaine, les **règlementations de ces deux types de zone se cumulent**.

Les obligations légales de débroussaillage

Comment dois-je procéder ?

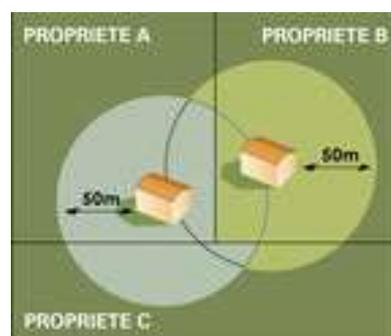
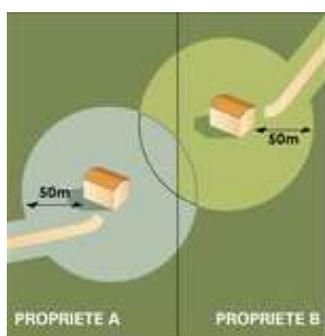
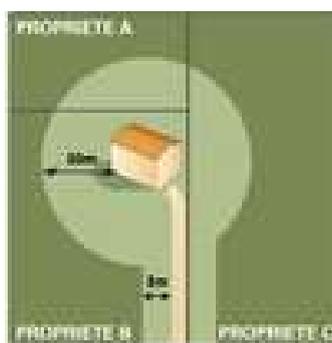


Comment faire avec les propriétaires voisins ?

En zone urbaine, tous les propriétaires de terrains, construits ou non, doivent débroussailler leurs terrains.

En zone non urbaine, un terrain non construit n'est pas soumis à l'obligation de débroussailler. Plusieurs cas de figure sont alors possibles pour les propriétaires de constructions dont le rayon de 50m déborde de leur propriété :

- 1- Mon rayon de 50 m déborde sur un terrain non construit
- 2- Mon rayon de 50 m déborde sur un terrain construit
- 3- Mon rayon de 50 m et celui de mon voisin débordent sur un terrain non construit



Pour répondre à toutes vos questions, le Syndicat Mixte de Valorisation Forestière de Vaucluse est là pour vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité.

Il est joignable au 04 90 78 90 91 ou sur son site internet www.syndicatmixteforestier.com/

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON

Imaginons et construisons ensemble le territoire de demain !

En 2024, le Parc naturel régional du Luberon va se doter d'une nouvelle charte, son projet de développement durable pour le territoire. Cette révision de la charte du Parc est un moment essentiel pour notre avenir, puisqu'il permet de définir un nouveau projet commun. C'est donc l'occasion pour les habitants du Luberon d'exprimer leurs attentes.

Rappelons que la charte d'un Parc, c'est un projet que des hommes et des femmes se choisissent pour faire vivre et protéger leur territoire durant 15 ans. La charte est LE document de référence du Parc. Celle du Luberon se termine en 2024. Sa révision est nécessaire pour renouveler le classement du territoire en parc naturel régional.



Le Parc du Luberon vous donne la parole !

Parce que l'avenir de notre territoire nous concerne tous, nous vous invitons à déposer votre contribution ci-après, qui permettra d'enrichir les réflexions et d'alimenter le futur projet de charte.

À quoi ressemblera notre territoire dans 20 ans ? Le climat aura-t-il changé ? Comment habiterons-nous les villes et les villages ? Comment nous déplacerons-nous ? Quels seront les métiers et les loisirs de nos enfants ? Où iront-ils travailler ?

Ce sont autant de questions auxquelles **la nouvelle charte du Parc du Luberon** devra répondre.

En raison du contexte épidémique, les réunions prévues ont été transformées en atelier-visio qui se tiendront les :

- **Mardi 15 décembre 2020 de 14h à 15h30**
- **Jeudi 17 décembre 2020 de 18h30 à 20h15**

Si vous êtes intéressé, merci d'envoyer un mail à luberon2039@parcduluberon.fr



DES SERVICES À VOTRE SERVICE !

LE LIEN, UN ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ :

Ce guichet mobile est un espace de renseignements et d'accompagnement où les habitants peuvent être informés, orientés et accompagnés par un agent, dans leurs démarches administratives en ligne : formation, emploi, retraite, santé, état civil et famille, justice, budget, logement, mobilité et courrier est **présent à St Martin le 1^{er} lundi de chaque mois de 9h à 12h.**

Il est précisé que les artisans peuvent faire appel à ce service pour trouver assistance dans leurs démarches de facturation sur CHORUS.

Accès entièrement gratuit et confidentialité respectée.

Tous les renseignements en téléphonant au 07 85 10 33 80 ou 04 90 04 49 70, ou encore avec le lien contact@paysapt-luberon.fr



L'ARCHITECTE CONSEIL DU PARC DU LUBERON :

La prochaine permanence, de conseil architectural et rénovation énergétique, proposée par Parc Naturel Régional du Luberon, aux habitants du territoire, aura lieu le mardi **14 décembre de 10h30 à 12h30 en mairie.** Dès que nous les aurons, les dates 2021 vous seront communiquées via le site de la mairie.

ÉTAT CIVIL

Décès :

Madame Gilberte DARRIES épouse CHABAUD, décédée le 27 septembre 2020,

Madame Anita OLIVE décédée, le 1^{er} novembre 2020,

Madame Odette BARDOUIN épouse ESTELLE, décédée le 4 novembre 2020,

Madame Alice BOURGUE épouse BRÉMOND, décédée le 8 novembre 2020.

Mariages

Madame Mylène BONNET et Monsieur Pierre MARY se sont unis le 10 octobre 2020.

Naissances :

Roméo BOUSCARLE AUBERIVE, fils d'Alexandre BOUSCARLE et de Vanessa AUBERIVE est né le 6 septembre 2020,

Marley ALVES, fils de Stéphane ALVES et Charlotte LAMARRE est né le 7 novembre 2020.

ANNUAIRE

COMMERÇANTS, ARTISANS, PRODUCTEURS, SERVICES...ON A TOUT CE QUI FAUT !

COMMERCES :

Bar de la Fontaine :04 90 75 24 67

Boucherie ambulante, Jordan BEAUVOIS :

06 34 13 43 54

Présence du camion le jeudi à partir de 16h30, sur le bouldrome

Épicerie -Tabac-Presses Vival : 04 90 75 18 30

vival-la-mane@laposte.net

fermé le jeudi

Hôtel -Restaurant le Rocher des Abeilles :

04 90 75 28 88 (anciennement Lou caleù)

contact.lerocherdesabeilles.com

www.lerocherdesabeilles.com

fermeture hebdomadaire du restaurant le : dimanche soir et le lundi

TRAITEUR :

VOLANTS GOURMANTS EN LUBERON –

04 90 75 14 21 ou 07 82 04 59 11

CAMPING :

Aire naturelle des Joncquiers : 04 90 75 20 11

VENTE À LA FERME :

LE CABANON - Légumes direct producteur

Le Griffon RD 900 :06 64 23 94 22

LOU CABAS Pains et autres produits paysans – (distribués par Vival)

Juliette PALMADE et Sylvain THOMAS : 0631460974

LA FERME DU PLATEAU DES AGNELLES

Fanette et David

Vente à la ferme de 8H30 / 12H30 (produits de la ferme et fromages de brebis)

Commandes au 06 87 65 79 06

LA FERME PAYSANNE NUSGO (vente œufs frais)

Route des Marteaux 06.30.00.62.04 ou contact@nusgo.com

Aurore FARNET, les Vayoux (produits naturels) :

06.16.15.45.93

Manon MONGE (légumes bio, confitures et savons) : 06.73.05.99.52

manonmonge@gmail.com

APICULTEURS :

Charlotte TOUSSAINT et Loïc MARMET (miel bio) : 06.74.91.24.18

Christine CATTANEO (miel et jus de fruits) : 06.75.78.11.79

EXPERT AGRICOLE :

Jacky BONNEFOY (spécialiste grêle) 06.19.24.02.77

ANIMATION ET LOISIRS :

Teamzone-trial-Jerome DELAIR : 06 81 83 53 53

Educateur trial -moto à St Martin

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUES (dessin peinture) :

Alain LAVARENNE : 06 78 83 40 36

Ella FALANGA : 06 13 73 95 76

POTERIE :

LUXCIA BONNEFOY : 06 79 91 20 09

ALINE CARON : 04 90 75 78 26

ACCOMPAGNEMENTS ET PROGRAMMATIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES :

David PERON : 06 31 43 58 61 OU 04 90 75 14 28 - FACEBOOK DAVID PERON

COSMÉTIQUES ET BIEN-ÊTRE :

Débora REYNIER : 06 42 47 07 42
Vente à domicile pour la société ONIKHA, sur Facebook groupe « Un temps pour soi avec Débora »

Violaine DAAMACHE : 06.63.60.83.40
Soins corporels aux huiles végétales bio et aux plantes, sur RDV à St Martin, Apt ou à domicile
www.may-massages-ayurvediques.com

AIDE ET SERVICES À DOMICILE :

Nadine NOURISSON : 06 72 19 64 99
Association ADMR :
Annie DELAUP – Présidente – 06 15 53 83 98

NETTOYAGE CHANTIER, VITRES :

Bruno DE VIETRI : 07 69 71 35 16

AGENT IMMOBILIER :

Catherine GONTERO : 06 86 73 35 81 -
catherine.gontero@wanadoo.fr

ARCHITECTE :

Yann DAVID : 04 90 75 16 97 - 06 82 34 62 17

MAÇONNERIE :

Stéphane DE BOTTON : 06 87 10 47 86
Luis DE DOUSA (Maçonnerie générale, Rénovation, Murs en pierre) : 06 09 46 10 06
José DOMINGUEZ (Maçonnerie – électricité) : 04 90 75 11 00
Christian GALLEGO : 04 90 75 11 60
Jacques ISAIA : 04 90 75 10 09
Andriy KOLESNUCHENKO (Maçonnerie, gros œuvre et travaux d'intérieur) : 06 72 66 33 57
Frédéric SAUZE (travaux d'accès difficiles) : 06 77 42 58 30

PEINTURE DÉCORATION ET VITRERIE :

Serge BARRAL : 04 90 75 14 77

PLOMBERIE-CHAUFFAGE-CLIMATISATION :

Thomas POIRIER TPTP : 06 25 29 61 45

FERRONNERIE :

Stéphane ALVES : 06 79 85 00 96
Pascal DELAN : 06 07 09 32 25
Arnaud CHEYRIAS : 06 89 84 24 44

FERRONNERIE MENUISERIE :

Pierre MARMET : 04 90 75 24 94

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE - ANTENNES :

Florent MINUTOLO : 06 62 66 64 66

PARCS ET JARDINS :

Yves COLLOBERT : 04 90 75 25 65
Anthony MORERA AM PAYSAGE :
06 45 47 65 56
Julien TASSAN : 06 85 67 79 49

PAYSAGISTE CONSEIL :

- Sylvie BRUGUIER : 06 87 57 82 35

ENTRETIEN & NETTOYAGE PISCINE :

Tristan BLAISE : 07.71.70.02.78

TAXI:

Martine CHAPELLE : 06 70 39 82 67

Nathalie STICHEVOY : 04.90.04.71.71

NUMÉROS UTILES ET ADMINISTRATIONS

URGENCES ET SECOURS :

- Urgences 112
- Pompiers 18
- SAMU 15
- Police 17

MAIRIE :

Accueil 04 90 75 20 08 ou mail : accueil@saintmartindecastillon.fr

SIRTOM : [04 90 04 80 21](tel:0490048021) ou mail contact@sirtom-apt.fr

CCPAL : [04 90 04 49 70](tel:0490044970) – ou mail contact@paysapt-luberon.fr
(Urgence service des eaux 06 76 98 75 77)



Très bonne fin d'année à tous
Prochain numéro
Mars 2021